



Message n°97 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Chemin du Bugnon et Route des Misets - Déplacement et pose de conduites – Crédit-cadre de 70 000 francs – Approbation

Conformément à l'article 28 LFCo, le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°97 concernant l'octroi d'un crédit-cadre de 70 000 francs destiné au déplacement et à la pose de conduites dans deux secteurs: au Chemin du Bugnon et à la Route des Misets. Ces ouvrages de génie civil s'inscrivent dans un programme induit par la création de nouvelles constructions.

Objectifs de la dépense

Secteur 1, Chemin du Bugnon: L'objectif des travaux consiste dans le remplacement de la conduite existante en PE DE 125 par une nouvelle conduite en PE DE 160mm ainsi que la pose d'une nouvelle borne hydrante afin d'améliorer la défense incendie du secteur. La conduite existante est sous-dimensionnée et se trouve dans l'emprise des futurs travaux sur le bien-fonds art. 6172 RF. Elle sera déplacée dans la route d'accès aux villas, en commun avec les services souterrains concernés.

Secteur 2, Route des Misets: L'objectif de la dépense est la pose d'une conduite en PE DE 160mm ainsi que la pose d'une nouvelle borne hydrante, sur le bien-fonds art. 7169 RF. Cette mesure n°8 du PIEP permettra la création d'un maillage supplémentaire sur le réseau pour la sécurité d'approvisionnement ainsi que l'amélioration locale des conditions de défense incendie. La mise à l'enquête de cette nouvelle conduite sera effectuée en même temps que celle du PIM de ce secteur.

Plan de financement

Rubrique comptable 2025.097 / 7101.5030.10 et 6340.00

Coût total estimé à la charge de la Commune	Fr. 70'000.00
Secteur 1, Chemin du Bugnon	Fr. 35'000.00
./. Subvention estimative ECAB (borne hydrante)	./. Fr. - 2'300.00
Secteur 2, Route des Misets	Fr. 35'000.00
./. Subvention estimative ECAB (borne hydrante)	./. Fr. - 2'300.00

Montant de 120 000 francs en catégorie III (intention) validé en séance des budgets 2025. Aucun montant n'avait été inscrit au Plan financier 2024-2028, car montants initiaux en dessous de 50 000 francs.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2026

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 70'000.00 Fr. 875.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit-cadre de 70 000 francs destiné au déplacement et à la pose de conduites dans deux secteurs: au Chemin du Bugnon et à la Route des Misets.

Châtel-St-Denis, janvier 2025

Le Conseil communal

Annexes: Projet d'arrêté
Plans de situation des conduites

- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°97 du Conseil communal, du 21 janvier 2025;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit-cadre de 70 000 francs destiné au déplacement et à la pose de conduites dans deux secteurs: au Chemin du Bugnon et à la Route des Misets.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du réseau d'eau communal et leur montant sera amorti en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2026.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi approuvé par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 26 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Châtel-St-Denis

Déplacement d'une conduite existante au Chemin du Bugnon
Message 97 - Annexe 2 - Plan de situation



16 janvier 2025

STC - FP

Echelle 1:500

e-coMMap

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Châtel-St-Denis

Pose d'une nouvelle conduite au Chemin des Misets Message 97 - Annexe 3 - Plan de situation



16 janvier 2025

STC - FP

Echelle 1:500

e-coMMap

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi

